



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

CONFÉRENCE DE COPENHAGUE

« LE CANADA DOIT SE DOTER DE MESURES CONCRÈTES ET RÉALISTES ET PROPOSER UN PLAN COHÉRENT »

– Pierre Paquette

Ottawa, le mardi 24 novembre 2009 – Lors de sa journée d'opposition de vendredi dernier, le Bloc Québécois a déposé une motion pressant le gouvernement d'agir sur sa politique environnementale. Dans le cadre de la conférence de Copenhague sur les changements climatiques, le Canada doit se doter de mesures concrètes et réalistes et proposer un plan cohérent. Cette motion a été adoptée aujourd'hui en Chambre. Encore une fois, les conservateurs ont démontré que la lutte aux changements climatiques est le moindre de leur souci.

Le gouvernement Harper attend patiemment de voir la politique environnementale internationale, malgré les nombreuses contestations des partis d'oppositions et des groupes environnementaux, et démontre clairement que la crise environnementale actuelle ne fait guère partie de ses priorités. « Ce n'est pas étonnant de la part d'un gouvernement qui ne cesse de subventionner l'industrie des sables bitumineux et les pétrolières de l'Ouest canadien », a indiqué **Pierre Paquette**, leader parlementaire à la Chambre des communes.

« Le Canada doit jouer un rôle de chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques en se dotant d'une série de mesures tangibles pour contrer cette crise environnementale. Mais comment pourra-t-il jouer ce rôle si, arrivé à la table de négociations lors de la conférence de Copenhague, il n'a pu se doter, cause d'irresponsabilité et de négligence, d'une simple politique environnementale canadienne? », a conclu le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**.

Voici la motion déposée par le Bloc Québécois et adoptée aujourd'hui :

« Que de l'avis de la Chambre, le Canada devrait s'engager à proposer dans le cadre de la conférence de Copenhague sur les changements climatiques :

1— La diminution de 25 p. cent en cible absolue des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés par rapport à 1990 d'ici 2020.

2— La nécessité de limiter la hausse des températures de la planète en-deçà de 2°C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.

3— L'appui aux pays en développement dans leurs efforts de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. »

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepaquette.gc.ca